

*Questions orales*

En janvier dernier, j'ai rencontré mes homologues provinciaux et je leur ai soumis un exposé de principes aux fins de discussion. Il y a à l'heure actuelle des rencontres entre les hauts fonctionnaires, afin de trouver le moyen de joindre nos efforts à ceux des gouvernements provinciaux. Comme je l'ai affirmé ici même hier et à d'autres reprises auparavant, les députés de mon parti se sont penchés sur la façon d'encourager le secteur privé à engager des jeunes et de permettre à ces derniers d'acquérir leur expérience au sein de ministères et d'organismes fédéraux.

**M. Nielsen:** Ils sont si fantastiques.

**M. Axworthy:** On ne peut donc dire que nous sommes insensibles à cette question des plus graves. Il faut cependant reconnaître que le gouvernement ne peut tout régler à lui seul. Le secteur privé et les gouvernements provinciaux devront faire leur large part.

**M. Nielsen:** Asseyez-vous!

**M. Axworthy:** Nous espérons pouvoir obtenir cette collaboration.

Si le chef de l'opposition ne s'inquiète pas du chômage chez les jeunes, il n'a pas sa place ici.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Asseyez-vous!

## LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS

**M. Albert Cooper (Peace River):** Madame le Président, le fait demeure que, parmi tous les programmes que le gouvernement a annoncés, un bon nombre ne se sont pas concrétisés. Soixante milles emplois devaient être créés dans le cadre du programme RELAIS, mais à ce jour, on n'a pas dépassé les 15,000. Le temps passe et le chômage augmente. Quand le gouvernement s'attaquera-t-il sérieusement au problème?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je voudrais une fois de plus corriger ce que vient de dire le député. Le programme RELAIS est destiné à créer des emplois de façon continue pendant une période de 18 mois.

**M. Hnatyshyn:** Pour les chômeurs qui ont épuisé leurs prestations.

**M. Axworthy:** Nous avons donné environ 2,000 autorisations de création d'emplois par semaine, afin de procurer du travail à ceux qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage. Parallèlement, grâce aux projets de développement communautaire, dont la circonscription du député profite largement, nous avons créé plus de 50,000 emplois pendant cette période, ce qui assure un minimum d'occasions d'emploi direct.

● (1120)

En vertu du programme destiné aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, nous fournissons au secteur privé des subventions de traitement, et 20,000 autres personnes sont employées en vertu de ce programme. J'ignore ce qu'en pense le député, madame le Président, mais les personnes qui ont un emploi en raison de l'aide directe du gouvernement fédéral, et elles sont plus de 150,000 sont heureuses que nous leur fournissions du travail et estiment que cela vaut mieux que d'écouter les phrases creuses de l'opposition officielle.

## LE TAUX DE CHÔMAGE PARMIS LES JEUNES

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, ma question, très fondamentale, s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Si le ministre est vraiment convaincu que ses nouveaux programmes et ses nouvelles initiatives sont si efficaces, comment se fait-il que le chômage parmi les jeunes augmente de façon disproportionnée par rapport au taux de chômage global? En 1979, le taux de chômage parmi les jeunes était de 10 p. 100 et il s'élève aujourd'hui à 19.3 p. 100. Sur les 328,000 emplois que le ministre espère créer cette année, nous savons déjà que 20 à 25 p. 100 correspondent à des emplois d'une durée de cinq jours, de deux semaines ou de trois semaines. Il n'y a là rien de nouveau en fait.

Que fait le gouvernement pour réviser ses priorités afin de redonner aux jeunes confiance en l'avenir de leur pays et l'espoir de trouver un emploi, ce qu'ils sont parfaitement en droit d'espérer dans notre pays?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, le député dit que nous avons de nouvelles idées, mais pas de nouveaux programmes. Je tiens à lui rappeler que l'an dernier, nous avons mis sur pied un programme de partage du travail en vertu duquel 12,000 accords ont été conclus avec des sociétés privées et des groupes d'employeurs à travers le pays, et qui s'applique aujourd'hui à près de 250,000 travailleurs canadiens. Nous avons été en mesure d'éviter plus de 102,000 nouvelles mises à pied et, d'après les récentes évaluations de ce programme, il semble qu'il jouisse de l'appui de plus de 80 ou 90 p. 100 de ceux qui s'en sont prévalus.

Quand le député dit qu'aucune initiative nouvelle ou utile n'a été mise en œuvre, je lui rappelle que le programme de partage du travail, un programme à caractère unique adopté par le gouvernement actuel, a fortement contribué à garantir la sécurité d'emploi des travailleurs.

Par ailleurs, je partage l'inquiétude exprimée par les députés au sujet des jeunes qui arrivent sur le marché du travail. C'est sans nul doute l'un des plus graves problèmes que nous connaissons à l'heure actuelle. Il s'explique par le fait que nous sommes au beau milieu d'une récession, à l'échelle mondiale, et que les sociétés, au lieu d'engager quelqu'un pour qui ce serait le premier emploi, préfèrent accorder la priorité à des travailleurs qui avaient été mis à pied auparavant. Ce sont eux qui seront recrutés en priorité et c'est pourquoi les sociétés ne donneront pas à ceux qui entrent pour la première fois sur le marché du travail la chance d'avoir un emploi.

Nous devons trouver des moyens de résoudre ce problème, cela ne fait aucun doute. Toutefois, je m'inscris en faux contre le député lorsqu'il affirme que nous n'avons rien fait. Nous avons consulté les gouvernements provinciaux et les entreprises privées pour trouver des façons de nous assurer leur collaboration. Nous ferons de même avec les députés d'en face, car nous désirons connaître leurs idées, s'ils en ont. Au lieu de se contenter de nous critiquer, s'ils ont de bonnes idées, qu'ils nous en fassent part, comme le font déjà les députés de notre propre caucus.